

**Association Française pour l'Assurance des Professionnels de Santé  
(A.F.A.P.S.)**

*Rapport Moral et Financier*

*Exercice 2025*

# Sommaire

	Page
<b>1) ACTIVITE DE L'ASSOCIATION</b>	<b>3</b>
a) Nouveaux contrats	3
b) Modifications de contrats	3
c) Répartition du nombre d'adhésions par type de contrat, encours et production de l'année	3
d) Nombre d'adhérents	5
<b>2) REMUNERATION DES CONTRATS EN EUROS SOUSCRITS PAR L'ASSOCIATION</b>	<b>5</b>
<b>3) ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2025 ET BUDGET PREVISIONNEL 2026</b>	<b>6</b>
a) Comptes de l'association et affectation du résultat	6
b) Budget prévisionnel 2026	6
<b>4) RESSOURCES DE L'ASSOCIATION POUR 2026 ET PROJECTION 2027</b>	<b>7</b>
<b>5) ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>7</b>
a) Gouvernance	7
b) Réunions du conseil d'administration	7
c) Faits marquants de l'exercice	8
<b>6) RAPPORT DES AVENANT ET CONTRATS SIGNES EN 2025</b>	<b>10</b>
a) Souscription d'un nouveau contrat	10
b) Signature d'avenants	10

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale le 25 juin 2026, afin de vous rendre compte de l'activité de l'Association au cours de l'exercice 2025 ainsi que diverses décisions concernant la gestion de l'Association.

## **1) ACTIVITE DE L'ASSOCIATION**

En préambule, nous vous rappelons que l'Association Française pour l'Assurance des Professionnels de Santé (A.F.A.P.S.) a été créée le 1<sup>er</sup> juin 2023, qu'elle a été déclarée à la préfecture de Paris le 02 juin 2023 et qu'elle est inscrite au Répertoire National des Associations sous le n° W751269886, dont l'avis de constitution a été publié au Journal Officiel du 13 juin 2023.

Il est également rappelé que lors de l'Assemblée Générale Mixte du 20 septembre 2023, a été approuvé, par voie d'apport partiel d'actifs, le transfert, de l'association « La Médicale Vie-Prévoyance » à l'association « Association Française pour l'Assurance des Professionnels de Santé », de la branche d'activité d'assurance pour l'épargne et la retraite collective à la souscription de contrats collectifs d'assurance pour l'épargne et la retraite souscrits auprès des assureurs PREDICA, CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE et SPIRICA.

En conséquence, à l'issue de l'Assemblée Générale du 20 septembre 2023, l'Association Française pour l'Assurance des Professionnels de Santé est souscriptrice auprès des assureurs PREDICA, CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE et SPIRICA, des contrats/produits ci-après présentés.

### **a) Nouveaux contrats**

Aucun nouveau contrat groupe n'a été souscrit par l'Association.

### **b) Modification des contrats**

Aucune modification n'a été apportée aux contrats au cours de l'année.

### **c) Répartition du nombre d'adhésions par type de contrat, encours et production de l'année**

Ci-après la répartition du nombre d'adhésions par type de contrat, l'encours et la production de l'année 2025 pour les contrats souscrits auprès des assureurs PREDICA et CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE (CAAR).

Société	Type produit	Libellé produit	Nombre de polices fin d'année 2024	Nombre de polices fin d'année 2025	Montant d'encours fin d'année 2025	Nombre d'affaires nouvelles de l'année 2025*	Collecte de l'année 2025
CAAR	Epargne	MEDICALE HORIZON MADELIN 1	462	396	18 191 116 €	0	510 805 €
CAAR	Epargne	MEDICALE HORIZON MADELIN 2	68	55	6 639 643 €	0	167 641 €
CAAR	Epargne	MEDICALE HORIZON MADELIN 2/A	1 238	1 102	33 262 050 €	0	1 187 553 €
CAAR	Epargne	MEDICALE HORIZON MADELIN 2/B	385	329	31 732 731 €	0	1 265 237 €
CAAR	Epargne	MEDICALE RETRAITE	246	204	9 165 988 €	0	243 833 €
CAAR	Epargne	MEDICALE RETRAITE PRO	230	189	9 939 874 €	0	186 060 €
CAAR	Epargne	VELOURS	371	342	6 887 507 €	0	285 566 €
CAAR	Rente	RENTE MADELIN	1 064	1 065	64 975 159 €	46	- €
CAAR	Rente	RENTE TEMPORAIRE MADELIN	4	4	28 148 €	0	- €
CAAR	Rente	RENTE TEMPORAIRE VELOURS	2	2	27 067 €	0	- €
CAAR	Rente	RENTE VIAGERE VELOURS	33	33	1 434 897 €	15	- €
PREDICA	Epargne	MEDI RETRAITE	624	589	38 027 152 €	0	498 633 €
PREDICA	Epargne	MEDI RETRAITE	2 637	2 513	130 957 057 €	0	2 995 369 €
PREDICA	Epargne	MEDI RETRAITE	698	659	20 696 347 €	0	573 081 €
PREDICA	Epargne	MEDI RETRAITE	8	8	421 141 €	0	915 €
PREDICA	Epargne	MEDI RETRAITE	1	1	5 314 €	0	- €
PREDICA	Epargne	MEDI RETRAITE	176	167	9 839 786 €	0	109 045 €
PREDICA	Epargne	MEDI RETRAITE	57	55	2 411 756 €	0	73 000 €
PREDICA	Epargne	MEDI RETRAITE	31	30	1 210 651 €	0	1 800 €
PREDICA	Epargne	MEDIC EPARGNE	41	40	485 125 €	0	- €
PREDICA	Epargne	MEDIC EPARGNE 2	48	46	636 168 €	0	- €
PREDICA	Epargne	MEDICALE EPARGNE	115	106	2 445 006 €	0	56 391 €
PREDICA	Epargne	MEDICALE EPARGNE	3	3	241 054 €	0	- €
PREDICA	Epargne	MEDICALE HORIZON	662	630	14 273 694 €	0	691 853 €
PREDICA	Epargne	MEDICALE HORIZON	103	98	2 804 316 €	0	56 449 €
PREDICA	Epargne	MEDICALE HORIZON 2	475	441	7 443 356 €	0	346 993 €
PREDICA	Epargne	MEDICALE HORIZON 2	8	8	187 645 €	0	- €
PREDICA	Epargne	MEDICALE INVESTISSEMENT	25	23	2 161 585 €	0	- €
PREDICA	Epargne	MEDICALE INVESTISSEMENT 2	4 975	4 755	289 786 896 €	0	8 033 726 €
PREDICA	Epargne	MEDICALE PATRIMOINE	126	118	3 306 109 €	0	63 888 €
PREDICA	Epargne	MEDICALE REVENUS	2	2	195 447 €	0	- €
PREDICA	Epargne	MEDIRESSOURCES	1	1	41 370 €	0	- €
PREDICA	Rente	RENTE AVEC GR	1	1	36 714 €	1	- €
PREDICA	Rente	RENTE CERTAINE	1	1	2 544 €	0	- €
PREDICA	Rente	RENTE LV VIAGER SANS GR	5	5	46 062 €	0	- €
PREDICA	Rente	RENTE SANS GR	25	25	1 130 293 €	0	- €
			14 951	14 046	711 076 768 €	62	17 347 838 €

dont CAAR	3 721	182 284 181 €	61	3 846 695 €
dont PREDICA	10 325	528 792 587 €	1	13 501 143 €

(\*) transferts Pacte, nouvelles rentes viagères ou temporaires de l'année

Ci-après la répartition du nombre d'adhésions par type de contrat, l'encours et la production de l'année 2025 pour les contrats souscrits auprès de l'assureur SPIRICA.

Libellé produit	Nombre de contrats fin 2024	Nombre de contrats fin 2025	Evolution vs (31/12 N-1)	Montant d'encours fin 2025
LA MEDICALE SERENITE	3 605	3 144	- 12,79 %	97 68 897,86 €

#### d) Nombre d'adhérents

Au 31 décembre 2025, le nombre d'adhérents s'établit à 15 754 (9 229 adhérents au titre des contrats souscrits auprès de PREDICA, 3 448 adhérents au titre des contrats souscrits auprès de CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE et 3 077 adhérents au titre des contrats souscrits auprès de SPIRICA).

#### 2) REMUNERATION DES SUPPORTS EN EUROS DES CONTRATS SOUSCRITS PAR L'ASSOCIATION :

Les résultats de l'exercice 2025 ont permis à PREDICA de valoriser les encours en euros à effet du 31 décembre 2025 de la manière suivante :

Produits	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025
MEDICALE INVESTISSEMENT 1 et 2	1,20%	1,10%	2,30%	2,80%	2,80%	2,55%
MEDICALE HORIZON 1 et 2	0,75%	0,65%	1,85%	2,35%	2,35%	2,10%
MEDICALE HORIZON MADELIN 1 et 2	1,60%	1,50%	2,79%	3,17%	3,05%	2,85%
MEDIC-EPARGNE 1 et 2	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%	2,20%	2,00%
MEDI-RETRAITE						
Souscription depuis le 01/06/95	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%	2,20%	2,00%
Versement libres avant le 31/12/97	4,50%	4,50%	1,70%	2,20%	2,20%	2,00%
Versement libres depuis le 01/01/98	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%	2,20%	2,00%
MEDI-RESSOURCES	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%	2,20%	2,00%
MEDICALE RETRAITE PROFESSIONNELS 1 et 2	1,60%	1,60%	2,79%	3,17%	3,05%	2,85%
MEDICALE RETRAITE 1 et 2	1,60%	1,40%	2,59%	2,97%	2,85%	2,65%
MEDICALE PATRIMOINE	0,70%	0,60%	1,80%	2,30%	2,30%	2,05%
MEDICALE EPARGNE (PEP et non PEP)	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%	2,20%	2,00%
MEDICALE REVENUS	0,50%	0,50%	1,70%	2,20%	2,20%	2,00%

Pour le contrat La Médicale Sérénité de SPIRICA le taux servi sur le fonds euro Madelin en 2025 est de 2,35 % (contre 2,45 % en 2024). Les taux servis sur les fonds NeoEuro Garantie et NeoEuro Garantie2 atteignent respectivement 2,50 % (stable par rapport à 2024) et 3,00 % (contre 3,50 % en 2024).

### 3) ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2025 ET BUDGET PREVISIONNEL 2026

#### a) Comptes de l'association et affectation du résultat

Le Conseil d'administration en date du 28 mars 2025 a, conformément à l'article 7 des statuts de l'Association, et afin de faire face aux frais de fonctionnement de l'Association, décidé de fixer la cotisation à un montant de 1,30 € par contrat (adhésion en cours) au 31 décembre 2025 pour financer le budget 2026 de l'Association.

En conséquence, ces ressources n'apparaissent pas dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Les charges de l'exercice clos au 31 décembre 2025 s'élèvent à un montant de - 13 888,68 €. Les produits de l'exercice clos au 31 décembre 2025 s'élèvent à un montant de + 19 436,30 €.

Dès lors, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 font apparaître un résultat bénéficiaire de + 5 547,62 €.

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2025 d'un montant de + 5 547,62 € sera affecté en totalité en report à nouveau qui sera ainsi porté d'un solde excédentaire de + 5 794,12 € à un solde excédentaire de + 11 341,74 €.

#### b) Budget prévisionnel 2026

Ressources 2026 :

- Report à nouveau 2025	+ 5 794,12 €
- Résultat 2025	+ 5 547,62 €
- Cotisations 2026	18 259,80 €
<b>Total des ressources 2026</b>	<b>29 601,54 €</b>

POSTES	Budget 2025	Dépenses engagées en 2025	Budget Prévisionnel 2026
Frais bancaires	150,00 €	48,55 €	100,00 €
Assurance RCMS	4 850,50 €	6 063,13 €	4 850,50 €
Indemnités administrateurs	4 500,00 €	2 500 €	4500,00 €
Frais de déplacement	1 500,00 €	363,00 €	1 000,00 €
Travaux administratifs (juridiques, comptables et logistique + traitement coupons)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais site internet	2 500,00 €	4 560,00 €	2 280,00 €
Assemblée Générale (frais d'organisation)	1 000,00 €	0,00 €	500,00 €
Conseils d'Administration (frais d'organisation - frais de mission)	500,00 €	0,00 €	500,00 €
Convocation AG (pris en charge par les assureurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres Frais de Fonctionnement (formalités Préfecture..)	500,00 €	354,00 €	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 500,50 €</b>	<b>13 888,68 €</b>	<b>14 230,50 €</b>

#### **4) RESSOURCES DE L'ASSOCIATION POUR 2026 ET PROJECTION 2027**

Le Conseil d'administration a décidé, conformément à l'article 7 des statuts, et afin de faire face aux frais de fonctionnement de l'Association, de fixer la cotisation à un montant de 1,30 € par contrat (adhésion en cours) au 31 décembre 2026 pour financer le budget 2027 de l'Association.

#### **5) ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

##### **a) Gouvernance**

Il n'y a eu aucune évolution au sein de la gouvernance de l'Association au titre de l'exercice 2025.

En conséquence, au 31 décembre 2025, le Conseil est composé de 5 administrateurs.

<b>Nom et prénom</b>	<b>Profession</b>	<b>Fonctions dans l'association</b>	<b>Date de nomination (ou de cooptation)</b>
Yves ROUPNET	Dirigeant de Société (retraité)	Président et Administrateur	AG du 01/06/2023
Gérard BIRO	Médecin	Administrateur	AG du 01/06/2023
Michel DUMONT	Cadre de Direction (retraité)	Administrateur	AG du 01/06/2023
Jean-Robert CHOTEAU	Agent Général d'Assurance (retraité)	Administrateur	Cooptation par CA du 10/11/2023, ratifiée par AG du 21/06/2024
Christian RONDEAU	Vétérinaire (retraité)	Administrateur	AG du 20/09/2023

##### **b) Réunions du Conseil d'administration**

En 2025, le Conseil d'administration s'est réuni 2 fois : le 28 mars 2025 et le 07 novembre 2025.

Les points abordés et le taux de présence sur chaque Conseil ont été les suivants :

	CA 28/03/2025	CA 07/11/2025
<b>Nombre de présents</b>	4/5	4/5
<b>Ordre du jour</b>	Approbation des procès-verbaux des 07 novembre 2024 et 26 novembre 2024  Point sur l'activité de l'Association Taux de PAB 2024 Evolution des contrats groupe Principaux évènements de marché 2024 et description de la politique d'investissement Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 – Budget 2025 Point sur l'organisation de l'Assemblée Générale annuelle Questions diverses	Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 28 mars 2025  PAB préférentielle sur encours : grille 2026 Rationalisation France Assureurs 2025 : détail des décisions Présentation du 1 <sup>er</sup> baromètre CREDIT AGRICOLE ASSURANCES sur la retraite vue par les Français et les entreprises Assemblée Générale et Conseils d'administration 2026 Questions diverses

Au titre de l'exercice 2025, le montant global des indemnités allouées aux administrateurs au titre de leur temps de présence s'élève à : **2 500 €uros**.

### c) **Faits marquants de l'exercice 2025**

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil d'administration a été amené à examiner plus particulièrement les points suivants :

#### ↳ PAB préférentielle sur encours

Lors de sa séance du 28 mars 2025, le Conseil d'administration s'est vu rappeler que lors de sa séance du 07 novembre 2024, ont été présentés la grille 2025 et la reconduction 2026-2028 de la PAB préférentielle sur encours pour les contrats MEDICALE INVESTISSEMENT 1 & 2. De façon à reconduire la PAB préférentielle sur encours pour 2026, 2027 et 2028, une résolution en ce sens a été proposée à l'assemblée annuelle de 2025.

#### ↳ Suppression du logo « La Médicale »

Lors de sa séance du 28 mars 2025, le Conseil d'administration s'est vu présenter un point relatif à la suppression du logo « LA MEDICALE » des sites PREDICA/Priips et CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE/Priips.

#### ↳ Principaux évènements de marché 2024 et description de la politique d'investissement

Lors de sa séance du 28 mars 2025, le Conseil d'administration s'est vu présenter un point relatif aux principaux évènements de marché 2024 et la description de la politique d'investissement de l'assureur. Ont ainsi été présentés : le bilan 2024 en matière de politique d'investissement avec notamment une année caractérisée par une volatilité créant un certain nombre d'opportunités, les principales opérations opérées en 2024, les perspectives 2025 et la politique d'investissement développée en 2025.

#### ↳ PAB préférentielle sur encours : grille 2026

Lors de sa séance du 07 novembre 2025, le Conseil d'administration s'est vu présenter la proposition de grille 2026.

#### ↳ Rationalisation France Assureurs 2025 : détail des décisions

Lors de sa séance du 07 novembre 2025, le Conseil d'administration s'est vu présenter un examen des UC référencées sur les contrats souscrits par l'Association auprès des assureurs. A l'issue de ces présentations, le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité les propositions de solutions présentées dans le cadre de l'analyse Value For Money (VFM) pour l'année 2025.

#### ↳ Présentation du 1er baromètre Crédit Agricole Assurances sur la retraite vue par les Français et les entreprises

Lors de sa séance du 07 novembre 2025, le Conseil d'administration s'est vu présenter un point relatif aux résultats du 1er baromètre Crédit Agricole Assurances sur la retraite vue par les Français et les entreprises. Cette étude, réalisée en partenariat avec l'IFOP se compose d'un volet auprès des particuliers non retraités et d'un volet employeurs. L'idée était de prendre la température auprès des actifs et des employeurs quant aux manières d'appréhender la retraite. Les objectifs de cette étude étaient de cerner la perception et les attentes liées à la retraite, d'étudier les comportements de préparation à la retraite, de mesurer le niveau d'accompagnement et la perception des acteurs concernés, d'identifier le rôle et les objectifs des entreprises dans la mise en place des dispositifs retraite, de comparer les perceptions des français et des entreprises sur différents sujets liés à la retraite.

## 6) RAPPORT DES AVENANTS ET CONTRATS SIGNES EN 2025 PAR LE CONSEIL

### a) Souscription d'un nouveau contrat

Néant.

### b) Signature d'avenants

<b>Avenants signés par l'A.F.A.P.S.</b>	
<b>Avenants Rationalisation</b> (Retrait de supports du guide des supports)	Médicale Investissement et Médicale investissement 2 : à effet du 12 décembre 2024 et 21 janvier 2025  Médicale Horizon Madelin et Médicale Horizon Madelin 2 : à effet du 12 décembre 2024  Médicale Horizon 1 & 2 : à effet du 12 décembre 2024  Velours : à effet du 12 décembre 2024  Médicale Patrimoine : à effet du 12 décembre 2024
<b>PAB Préférentielle</b>	Médicale Investissement et Médicale investissement 2 : à effet du 1 er janvier 2026

Il est demandé à l'Assemblée Générale de conférer au Conseil d'administration la délégation dans les termes suivants :

« L'assemblée générale ordinaire délègue au Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour, le pouvoir de conclure un ou plusieurs avenants aux contrats groupe souscrits dans les matières suivantes :

- adaptation des contrats directement liée à des modifications réglementaires,
- ajout de supports dans les contrats en unités de compte,
- toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la rédaction des notices d'information remises aux adhérents, sans que cette rédaction ne puisse modifier les droits et obligations des parties. »